



Commune de Jorat-Mézières

Révision du plan d'affectation Communal (PACom)

Afin de se mettre en conformité avec la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) et le plan directeur cantonal (PDCn), la Municipalité de Jorat-Mézières soumet à l'enquête publique des modifications de son plan d'affectation communal conformément à l'article 38 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) pendant la période s'étendant du **9 novembre 2022 au 8 décembre 2022** inclus.

Les documents soumis à l'enquête publique complémentaire sont :

- Un extrait du plan d'affectation et de son règlement incluant les quelques modifications entreprises par la Commune.

La Municipalité met en consultation durant le même délai le rapport explicatif selon l'article 47 OAT et ses annexes.

Le dossier est déposé au Greffe Municipal où il peut être consulté sur rendez-vous. L'ensemble du dossier est également disponible sur le site internet de la commune.

Les oppositions et les observations liées au projet sont déposées par écrit au Greffe municipal ou envoyées à son adresse sous pli recommandé durant le délai d'enquête.

La Municipalité